

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER**

- la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement de l'itinéraire cyclable entre la RD181 à Wimmenau et l'entrée de la Commune d'Ingwiller à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune d'Ingwiller
- le plan de principe d'aménagement de l'itinéraire cyclable annexé à cette convention

*** d'AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer

- cette convention et à procéder, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires
- tout document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Bernard KRIEGER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président